



Obtenez des informations pratiques pour vos visites

Visualisez les fiches établissements (adresse, horaire de parler, contacts...)

Maison d'Arrêt de Dijon
 → Retour à la liste des questions

Présentation
 La Maison d'Arrêt de Dijon est placée, au sud-est de la ville, à proximité de la direction départementale des services pénitentiaires et à 1 km du palais de Justice. Construite à usage de prison départementale en 1922, elle fut rebâtie à l'état par un arrêté du 10 novembre 1945.

Visiter une personne détenue
 Seuls les personnes titulaires d'un permis de visite et ayant leur rendez-vous peuvent venir en contact avec une personne détenue. L'obtention d'un permis de visite dépend de la catégorie pénale de la personne détenue. Il existe 3 procédures différentes :

- pour un permis, la demande de permis de visite doit se faire auprès du magistrat instructeur ;
- pour les détenus en appel, la demande de permis de visite doit se faire auprès du procureur général à la Cour d'Appel ;
- pour les condamnés, la demande de permis de visite doit se faire directement auprès du service pénitentiaire de la Maison d'Arrêt.

• Coeur et aspect esthétique (bureau)
 • TIG de l'administration
 • Ministère de l'Éducation Nationale
 • NPIR de l'administration

Capacité d'accueil
 180 places

Activités proposées aux personnes détenues
 Travail pénal, activités sportives et loisirs culturels, stages et enseignement

Adresse
 72 Bis Rue d'Auxerre, BP 23205 21033 Dijon Cedex

Téléphone
 Standard : 03 80 46 47 33
 La plateforme de prise de rendez-vous parler est ouverte de mardi de 14h à 16h et le jour de 9h30 à 11h30 - 03 80 46 99 80

Fix
 03 88 47 20 57



« Comment prendre un rendez-vous parloir pour mon enfant ? »
 « Comment obtenir un permis de visite ? »
 « Quels sont les différents types de prisons ? » ...

Trouvez dans la Foire Aux Questions (FAQ) toutes les informations sur le fonctionnement du portail et sur certains aspects de la détention.

FAQ Rechercher un établissement

1. Les établissements pénitentiaires

- A - Les types de structures pénitentiaires en France
- B - Les maisons d'arrêt
- C - Les établissements pour peine
- D - Le carte des structures pénitentiaires
- E - Plus d'informations sur la détention

2. Les permis de visite

3. Les visites parloir

4. Le portail des services de l'administration pénitentiaire

B - Les maisons d'arrêt

Au nombre de 86, elles reçoivent les personnes prévenues en détention provisoire (personnes détenues en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive) ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans

Suite : C - Les établissements pour peine →

Le saviez-vous ?

Vous pouvez toujours réserver un rendez-vous parloir par téléphone et/ou sur les bornes de réservation selon les établissements.

Les prises de rendez-vous parloir spécifiques (parloir hygiaphone, parloir prolongé, UVF...) ne sont pas accessibles sur ce portail. Pour ce type de demande nous vous invitons à vous rapprocher du service parloir de l'établissement.

En cas de besoin, 4 tutoriels vidéos vous guident étape par étape dans votre prise de rendez-vous.

CONTACT

Vous rencontrez des problèmes sur le portail :
Cliquez sur le bouton « contact » en bas du site internet www.penitentiaire.justice.fr

Ou des problèmes pour vous connecter :
support.usagers@franceconnect.gouv.fr



Le portail est accessible sur smartphone et tablette.

La prise de rdv parloir se simplifie !

Réservez désormais vos rendez-vous parloir en ligne depuis chez vous !

24h/24
7j/7

Portail des services de l'administration pénitentiaire pour les proches des personnes détenues.



Comment accéder à mon espace personnel ?

1 Connectez-vous sur le site du portail :

www.penitenciaire.justice.fr

2 Cliquez sur le bouton d'authentification FranceConnect



3 Sélectionnez l'un des partenaires de FranceConnect :

impots.gouv.fr

L'Assurance Maladie

L'Identité Numérique

mobile connect et moi

maie famille retraite services

Alicem

Entrez les identifiants que vous avez déjà pour l'un d'entre eux.



La prise de rendez-vous parloir n'est accessible qu'une fois connecté et votre permis de visite enregistré !

Comment prendre un rendez-vous parloir ?

4 Enregistrez votre permis de visite et ceux de vos proches

5 Prenez vos rendez-vous parloir pour vous et vos proches

La validation de votre rendez-vous est instantanée

6 Modifiez ou annulez vos rendez-vous parloir ou ceux de vos proches

7 Recevez automatiquement un mail de confirmation. Recevez également des rappels par sms en cochant la case ci-dessous



La notification de rendez-vous parloir n'est pas un justificatif !